

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : 14/12/23	
INTITULÉ DE L'ACTION : TNEKET CONCERT POUR LA PAIX			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Prestation (1)	1500	Autofinancement	
Vidéos 1	750		
Vidéo 2	750		
Lieu (2)	1000	Participation des personnes (4)	1600
Le couvent	1000	Apport personnel	1600
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (3)	1000	Autres financements	2000
(à détailler)		(à préciser)	
Fashion green hub	500	Le couvent	1000
Tissu papi	500	Fashion green hub	500
		Tissu papi	500
Assurance			
Tracts, affiches	100		
Affiche	100		
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole	5250	Bénévolat	3750
Artiste	3750	Artiste	3750
Organisation	1500		
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES			

Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	8850	TOTAL	8850

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel

servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.